

LA FUSION

MIÈGE - VENTHÔNE - VEYRAS



Ensemble dans une nouvelle commune

Miège, Venthône et Veyras unies en une seule et même commune : tel est l'ambitieux projet que vos élus soumettront à votre approbation le 10 juin 2018.

Au-delà d'une simple logique, marquée du sceau de l'histoire comme des nombreuses et fructueuses collaborations que nos trois communes mènent déjà, fusionner revêt plusieurs enjeux. A commencer par la nécessité d'adapter nos structures à l'environnement en pleine mutation dans lequel nous évoluons. En effet, la mise sur pied de l'agglomération du Valais central, l'adaptation à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ou le voisinage avec deux grandes communes, représentent des défis que nous devons relever. Dans ce contexte, accroître notre poids politique en fusionnant revient à agir de manière responsable pour

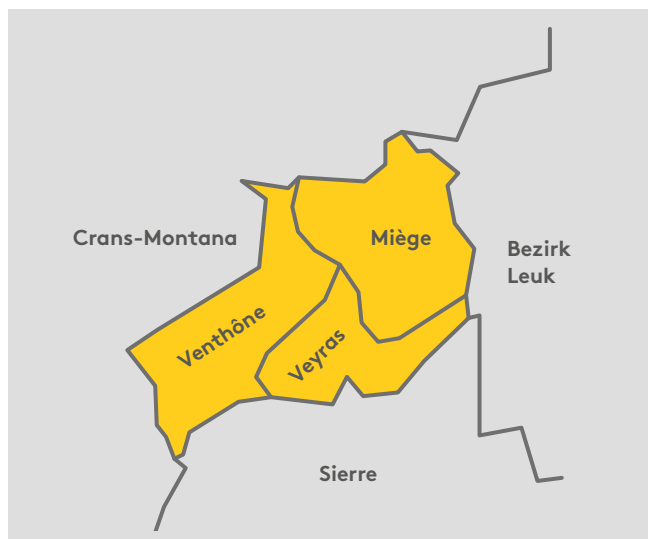
nous donner les moyens de peser de manière plus marquée lors de négociations ou lorsque des décisions devront être prises. C'est en fait, nous en sommes certains, le meilleur moyen de façonner notre avenir au plus proche de nos souhaits, tenant compte que nous partageons depuis bien longtemps les mêmes préoccupations et ambitions. D'un point de vue économique, la fusion augmentera notre capacité financière. Les doublons en termes d'investissement seront évités et nous aurons davantage de moyens à porter sur des projets prioritaires.

Ces principaux arguments ont convaincu vos trois Exécutifs et nous espérons que cette union séduira également les citoyens de Miège, Venthône et Veyras. Car au final, c'est uniquement par vous que la fusion pourra devenir réalité. Nous vous invitons donc à vous pencher sur le sujet en prenant connaissance des tenants et aboutissants de ce projet. Pour ce faire, informez-vous par le biais de notre site internet (la-fusion.ch) et participez nombreux aux différentes rencontres citoyennes qui sont organisées à votre intention : nous pourrions ainsi, tous ensemble, échanger et débattre sur notre futur.

Les 3 présidents

Les contours de la nouvelle commune

Plus grande et donc plus forte, la nouvelle commune bénéficiera d'une influence politique et économique renforcée sur l'échiquier cantonal.



* moyenne 2009-2016

4409 habitants

653 hectares

15 mio. de revenus de fonctionnement *

10,7 mio. de charges sans amortissements *

3,2 mio. aide du Canton du Valais à la fusion

La nouvelle commune de Noble-Contrée

Commune de Noble-Contrée : le nom s'est imposé d'emblée. La réflexion ayant motivé ce choix se basait essentiellement sur des éléments historiques et géographiques, relevant d'une identité régionale forte (voir article en page 3).

Une demande déposée auprès de l'Office fédéral de la topographie a confirmé que la dénomination Noble-Contrée répondait aux exigences fédérales. Si le nom de la commune change, celui des villages reste bien entendu inchangé.

Un travail de recherches sur les armoiries de la nouvelle commune est actuellement en cours.

Un destin commun à perpétuer

Cela ne fait pas moins de 7 siècles que les communes de Miège, Venthône et Veyras partagent un destin commun. L'histoire a contribué à nous unir et c'est donc en toute logique que le projet d'une fusion volontaire, adaptée à notre époque, a vu le jour. Bref regard en arrière.

Historiquement, Miège, Venthône et Veyras, de même que Randogne et Mollens, faisaient partie de la Contrée de Sierre dont le nom, entre le 12^e et le 20^e siècle, a balancé entre « Contrée de Sierre », « Noble Contrée de Sierre » ou « Noble Contrée ».

Dès 1302, les communautés de la Contrée de Sierre se regroupent en fédération pour gérer les biens communs - forêts, pâturages, construction et entretien des chemins et du réseau d'irrigation - mais aussi pour l'organisation militaire, la justice et l'assistance publique. Cette fédération de la Contrée de Sierre se divise en trois tiers :

- > **Tiers inférieur** : Plan-Sierre
- > **Tiers du milieu** : Veyras, Muzot, Miège, Venthône
- > **Tiers supérieur** : Mollens, Cordona, Randogne

En 1872, Sierre rachète les privilèges fiscaux des villages des tiers supérieurs. Cette date est considérée comme la séparation entre le tiers inférieur et les tiers supérieurs.

En 1914, pour éviter tout procès au sujet des quelques biens communs aux trois tiers, ceux-ci décident de rompre les derniers liens qui les unissaient. Depuis cette date il y a la « Noble Contrée » et Sierre.

Les collaborations entre les 3 communes de Miège, Venthône et Veyras se sont toujours maintenues, voire intensifiées ces dernières années. C'est donc logiquement qu'en 2014, les Exécutifs ont décidé de lancer une étude préalable de fusion.

Un projet mûrement réfléchi

Le projet de fusion est le fruit de 3 ans d'études et de consultations, dont voici les principales étapes :

2014

Décision des 3 communes de lancer une étude préalable de fusion. Attribution du mandat d'étude sur la fusion à SEREC Sàrl.

2015

Constitution d'un comité de pilotage de 9 membres. Début du processus participatif et du travail des commissions thématiques composées de citoyens des trois communes.

2016

Elaboration du pré-rapport de fusion, définition des principes de fonctionnement de la future Commune.

Décembre 2016

Approbation du pré-rapport de fusion par les conseils municipaux.

Avril 2017

Décision des conseils municipaux nouvellement élus de poursuivre le processus de fusion et constitution d'un nouveau comité de pilotage.

Décembre 2017

Acceptation du rapport de fusion par les conseils municipaux.

Janvier à juin 2018

Publication du rapport de fusion et information à la population.

10 juin 2018

Votation populaire sur la fusion.

Si la fusion est acceptée :

2018-2019

Décision du Grand Conseil.

Automne 2020

Election des autorités communales de la nouvelle commune.

Janvier 2021

Entrée en vigueur de la nouvelle commune.

Une efficacité accrue

Fusionner implique bien évidemment de se réorganiser, le but étant de gagner en efficacité et de valoriser les synergies existantes, d'en développer d'autres. Comment la nouvelle commune sera-t-elle organisée? Quelle sera sa relation aux citoyens? Voici quelques réponses.

Conseil communal

En cas de fusion et pour assurer une gestion professionnelle de la future commune, un conseil de 7 membres (15 actuellement) est proposé, afin de donner plus de chance d'assurer la représentativité des anciennes communes et partis politiques au sein du conseil. Les conseillers et le président seraient des miliciens.

Assemblées primaires

Les assemblées primaires seraient maintenues comme un élément fort de la démocratie directe. Elles se dérouleraient, selon un tournus à définir, en alternance dans chaque village.

Personnel administratif

Tous les postes de travail dans l'administration seront maintenus. La pérennité des connaissances et le savoir local sont ainsi garantis, tout en assurant la transition et en optimisant les services à la population. Les postes à haute responsabilité, à savoir le responsable administratif, technique et finances, seront mis au concours, ouverts à l'interne et à l'externe.

Bureaux communaux

Les trois bureaux communaux actuels seraient maintenus dans un premier temps. Toutefois, l'objectif est de regrouper progressivement tous les services en un même lieu. La mise en place d'un guichet unique avec des horaires élargis interviendra dès 2021. Un guichet virtuel serait également instauré.

Bureau de vote

En principe, un seul bureau de vote sera maintenu, dans un endroit encore à déterminer.

Pourquoi une fusion à trois?

Cette question trouve une réponse logique dans les nombreuses collaborations existantes entre nos trois communes. Ces collaborations sont effectives aussi bien dans l'administration, le culte, la santé, l'environnement, la formation, la sécurité ou encore l'aménagement du territoire. Pourquoi, dès lors, ne pas franchir une étape supplémentaire?

Une telle union à trois avait d'ailleurs déjà pris naturellement forme au 14^e siècle, alors que Miège, Venthône et Veyras formaient le tiers du milieu au sein de la Fédération de la contrée de Sierre. Fusionner reviendrait dès lors tout simplement à écrire une nouvelle page à notre histoire.

Nos trois communes bénéficient d'un ménage communal prospère. Fusionner à trois nous permettra de maintenir cette situation favorable. Miège, Venthône et Veyras partagent encore les mêmes ambitions. Unir nos forces nous permettra de les réaliser en gardant la maîtrise sur notre futur, en pesant d'un poids plus fort au sein du district et sur le plan cantonal.

La fusion à trois apparaît donc également comme un acte responsable à poser envers les générations futures.

Bourgeoisies : pas de fusion prévue

Afin de maintenir l'identité villageoise, il n'est pas prévu que les bourgeoisies fusionnent. Unanimes, les autorités des communes et des bourgeoisies recommanderont donc de voter « non » sur cet objet. Ainsi les bourgeois de Miège, Venthône et Veyras garderont leur droit de bourgeoisie.

La loi sur les communes prévoit que, dans le cadre d'une fusion des communes, les assemblées bourgeoises se prononcent aussi sur une éventuelle fusion des bourgeoisies (art. 139 al. 2 LCo). Cette consultation intervient dans tous les cas, même s'il n'est pas prévu de fusionner les communes bourgeoises.

Si les communes municipales fusionnent sans que les bourgeoisies ne le fassent, la bourgeoisie de Miège devra procéder à l'élection d'un conseil bourgeoisial. Elle est en effet la seule des trois communes à avoir le même conseil municipal et bourgeoisial. Les communes de Venthône et Veyras ont, quant à elles, des conseils municipaux et bourgeoisiaux distincts.

Ce qui change

Nom et armoiries

En cas de fusion, le nom et les armoiries de la nouvelle commune sont à créer. La nouvelle commune s'appellerait commune de Noble-Contrée. Ce choix se base sur des éléments historiques, géographiques et relevant de l'identité régionale. La réflexion sur les nouvelles armoiries est en cours.

Droit de cité – lieu d'origine

Le droit de cité coïncide ou détermine le lieu d'origine. Depuis 2008, il est attribué par la commune de résidence. Ainsi les citoyens des 3 communes prendront le droit de cité de la nouvelle commune.

Une harmonisation fiscale sur la commune la plus avantageuse

Une harmonisation du coefficient d'impôt à 1.1 sur la commune la plus avantageuse est préconisée. L'influence de cette option sur les rentrées fiscales serait relativement modérée avec une perte de CHF 987'845.-. Cela correspond à 9,2% des recettes des impôts des personnes physiques et 6,6% de l'ensemble des revenus de fonctionnement. Cette diminution serait cependant compensée par l'augmentation des recettes provenant de l'harmonisation des taxes, qui interviendra indépendamment de la fusion.

Regroupement de l'administration et des services

En cas de fusion, l'objectif est de progressivement regrouper les services administratifs et techniques jusqu'à leur centralisation dans un même bâtiment. Une optimisation des synergies et une flexibilisation au niveau des horaires d'ouverture sont attendues.

Structures d'accueil de l'enfance

Les structures existantes vont subsister. Seule une organisation commune chapeautant le tout sera mise sur pied. Il s'agit d'un changement purement administratif qui n'affectera en rien les prestations fournies, mais qui permettra une gestion coordonnée et uniformisée.

Mobilité - Transports

L'offre de transports publics est actuellement insuffisante pour les trois communes. Pour accroître le confort des habitants et une meilleure desserte, une amélioration de la cadence horaire sera instaurée.

Ce qui ne change pas

Identité villageoise

Afin de maintenir l'identité villageoise, il n'est pas prévu que les bourgeoisies fusionnent, même si formellement, la question de leur fusion sera également soumise à votation. Ainsi les citoyens de Miège, Venthône et Veyras, de même que leurs descendants, garderont leurs bourgeoisies.

Collaborations intercommunales

Les trois communes collaborent déjà dans de nombreux domaines. La fusion mettra en évidence et renforcera les synergies existantes, voire permettra d'en développer de nouvelles. Une fusion n'entraînera donc aucun changement de l'existant pour les projets intercommunaux et suprarégionaux en cours. La nouvelle commune reprendra simplement les contrats existants.

Education

Une fusion n'entraînera pas de changement dans le fonctionnement du domaine scolaire puisque la direction des trois écoles de Miège, Venthône et Veyras est déjà commune.

Sociétés locales

Une fusion n'aurait pratiquement pas d'influence sur cette vie « sociale ». Les sociétés locales resteront totalement libres de leurs choix. Les subventions actuelles aux différentes sociétés seront maintenues. Une harmonisation des aides accordées devrait intervenir d'ici à 2024.

Déchetteries

Les déchetteries actuelles situées sur le territoire de la nouvelle commune seront maintenues mais adaptées à l'évolution des normes (taxe au sac notamment). Un système unique de ramassage des déchets, répondant mieux aux besoins de la population, sera étudié.

Une fusion, c'est quoi ?

Une fusion de communes est la réunion de plusieurs communes en une seule et nouvelle entité. La fusion sera acceptée si les citoyens des 3 communes se prononcent favorablement. Le processus sera en revanche stoppé si une commune refuse la fusion. Le jour du vote populaire, soit le 10 juin 2018, les assemblées bourgeoises seront également appelées à s'exprimer. Si les bourgeoisies ont l'obligation légale de se prononcer sur leur fusion, il est proposé qu'elles restent autonomes (voir article page 4).

Un texte juridique, appelé « Contrat de fusion », peut être élaboré pour fixer les points principaux, notamment le calendrier, le nom de la nouvelle commune et ses armoiries, le transfert des organes et du personnel, le transfert du patrimoine, etc. Facultatif, ce contrat, s'il est élaboré, sera également soumis au vote dans les mois suivant le scrutin sur la fusion proprement dite.

Pourquoi fusionner ? L'avis des présidents



« La fusion est une opportunité de rassembler la population de mi-coteau en créant une entité attractive dotée d'un positionnement régional renforcé, en assurant un développement harmonieux de son territoire, pour le bien des générations futures ».

Grégoire Clavien
Président de Venthône



« La taille de nos trois communes et leur situation géographique nous permettent de réaliser une fusion volontaire qui fait pleinement sens et qui préserve, voire renforce, l'identité du coteau. Elle permettra une gestion plus efficiente de l'administration, une meilleure offre et une professionnalisation du service à la population, tout en conservant une réelle proximité avec les citoyennes et citoyens. »

Jean-Claude Vocat
Président de Miège



« Décider de fusionner en 2018 c'est d'abord une démarche libre, volontaire et transparente. Mais c'est surtout le maintien de notre précieuse autonomie communale que vise ce projet, en créant une entité nouvelle, assez grande pour être pleinement souveraine et fonctionnelle, mais dont la taille lui permettra de rester accessible et à l'écoute des citoyens. Quoi de mieux que de mutualiser nos forces en évitant d'effectuer à triple les tâches et les investissements ? »

Stéphane Ganzer
Président de Veyras

Les villages ne vont pas disparaître

Fusionner n'impliquera en rien une disparition de nos villages.

Fusionner, c'est au contraire unir nos forces pour préserver notre identité et tout ce qui la constitue. Nos villages en font partie et, en cas d'union, ils seront demain comme aujourd'hui le poumon de la nouvelle commune. Nos villages abritent ou accueillent les manifestations qui nous sont chères et nos nombreuses sociétés locales. Rien de tout cela n'est appelé à changer.

Un élément important le confirme : les habitants garderont leur adresse actuelle en cas de fusion, puisque ni les noms des villages, ni les numéros postaux ne seront modifiés.

Non, fusionner ne signifiera pas la disparition de nos villages et la perte de notre identité. Au contraire, cette dernière pourrait même être renforcée. Il s'agit d'ailleurs d'un constat régulièrement posé par des communes ayant déjà opéré une fusion.

Le comité de pilotage

2017 - ...

Le président : **Samuel Favre**. Les membres de la commune de Miège : **Sophie Tschopp, Stéphane Clavien et Jean-Claude Vocat**. Les membres de la commune de Venthône : **Monique Vuignier, Emmanuel Amoos et Grégoire Clavien**. Les membres de la commune de Veyras : **Dominique Ludi-Rieder et Stéphane Ganzer**.

2015 - 2016

Le président : **Jean-Claude Vocat**. Les membres de la commune de Miège : **Dany Antille et Stéphane Clavien**. Les membres de la commune de Venthône : **Monique Vuignier, Emmanuel Amoos et Gérard Clivaz**. Les membres de la commune de Veyras : **Nadine Pfenninger, Samuel Favre et Gérard Salamin**.

Les Exécutifs ont validé la fusion

L'Exécutif de Miège

Président	Jean-Claude Vocat
Vice-président	Stéphane Clavien
Conseillère communale	Sophie Tschopp Lillo
Conseillère communale	Gaëlle Oggier
Conseiller communal	Raphaël Clavien

L'Exécutif de Venthône

Président	Grégoire Clavien
Vice-présidente	Monique Vuignier
Conseiller communal	Claude Clavien
Conseiller communal	Paul Berclaz
Conseiller communal	Emmanuel Amoos

L'Exécutif de Veyras

Président	Stéphane Ganzer
Vice-président	Paul-Alain Clivaz
Conseillère communale	Dominique Ludi-Rieder
Conseillère communale	Nadine Pfenninger-Bridy
Conseiller communal	Samuel Favre

Quelle vision pour l'avenir ?

Bien que la fusion de nos trois communes s'inscrive dans une logique historique, mais aussi basée sur les nombreuses collaborations actuelles, un tel projet suscite forcément de nombreuses interrogations, voire même certaines craintes. Quelles améliorations attendons-nous d'une fusion ? Quels sont nos projets communs, nos besoins ? Quels sont les défis qui nous attendent ?

Ces éléments, et bien d'autres, seront expliqués et/ou débattus dans le cadre des quatre rencontres citoyennes auxquelles nous vous convions à participer (voir le calendrier en page 8). Elles se dérouleront en alternance dans chacune des trois communes actuelles et seront ouvertes à la population.

La première rencontre citoyenne abordera le projet de fusion dans sa globalité. Les trois autres rencontres citoyennes traiteront de thématiques plus ciblées : finances et fiscalité, identité et aménagement du territoire. Les présidents prendront bien évidemment part à toutes ces rencontres qui seront modérées par la journaliste indépendante Yannick Barillon. De plus, des intervenants extérieurs apporteront un éclairage spécifique lié aux thématiques retenues et à leur expérience propre.

Tous à Miège le jeudi 25 janvier 2018 !

La première rencontre citoyenne se déroulera le jeudi 25 janvier à 20h00 à la salle de gymnastique de Miège.

Les présidents des trois communes vous présenteront le rapport de fusion et répondront à toutes vos questions. Le chef du service cantonal des affaires intérieures, Maurice Chevrier, participera également à cette importante rencontre. Venez nombreux pour vous informer et poser vos questions !



A vous la parole !

Une campagne d'information soutenue sera menée jusqu'en juin. L'objectif est non seulement de vous présenter ce projet de fusion de manière claire et transparente, mais également de vous offrir un véritable espace de dialogue. Ainsi, d'ici à la votation du 10 juin, vous pourrez vous exprimer :

- > par le biais du forum mis en place sur le site www.la-fusion.ch
- > lors des rencontres citoyennes que nous vous proposons (voir calendrier ci-contre)

Le site internet vous fournit toutes les informations utiles, ainsi que les liens vers le rapport de fusion et l'inscription à notre lettre d'information.

Le présent journal de la fusion sera édité à plusieurs reprises d'ici au mois de juin. Il vous permettra de suivre l'évolution du projet.

A noter que le rapport de fusion peut être obtenu en version imprimée auprès de votre guichet communal ou commandé par mail à votre commune de domicile.

A vos agendas !

Afin de vous informer des tenants et aboutissants du projet de fusion et d'échanger sur ce sujet, nous vous invitons à venir nombreux aux rencontres citoyennes fixées aux dates suivantes :

25.01.18 / 20h Miège, Salle de gym

21.02.18 / 20h Venthône, Salle de gym

28.03.18 / 20h Veyras, Salle de gym

07.05.18 / 20h Miège, Salle de gym

Impressum

Conception graphique/mise en page : Boomerang Marketing SA, Sierre

Conception/rédaction des textes : agence dialog, Sion

Photos : Lindaphoto.ch

Impression : Imprimerie Schoechli, Sierre

Ce journal est l'organe d'information officiel des communes de Miège, Venthône et Veyras concernant le projet de fusion. Distribution tous ménages dans les 3 communes.